



**MÉDIATION DE PROJET**  
**Synthèse des propositions de solutions locales**  
**par atelier et sans notion temporalité**

---

**ATELIER 1 : Dialoguer, apprendre à mieux se connaître et à se respecter mutuellement**

- 1. Création d'un Comité de suivi des solutions**, piloté par l'agglomération de La Rochelle, de même configuration que la médiation, soit avec les 4 parties prenantes actuelles (avec des représentants désignés).

Prévoir, dans ce Comité, **un modérateur de communication** qui permettra d'apaiser, de réguler et d'informer en amont, sur la communication entre parties prenantes. **Les membres du Comité pourraient opportunément assister aux réunions de la Chambre d'agriculture et de la SAFER.**

**Le comité** sera également chargé d'écouter et de prendre en compte l'avis des experts sur les dangers de certaines pratiques agricoles. Ce comité repose sur une concertation entre les élus, les agriculteurs, les riverains et les associations.

- 2. Créer un lieu, un espace de rencontre** entre riverains et agriculteurs, au niveau communal ou sur plusieurs communes regroupées (pas trop grand, toutefois, puisqu'il a été évoqué de regrouper 2 communes).

L'objectif poursuivi par cette proposition est de rechercher et pérenniser l'existence d'un lieu de convivialité.

- 3. Généraliser et/ou améliorer les « Portes ouvertes à la ferme » et les rencontres avec les riverains** (cela existe déjà mais ne rencontrera pas beaucoup de succès auprès du grand public).

L'idée est de permettre aux enfants (via les établissements scolaires) et/ou aux habitants de mieux connaître le métier d'agriculteur et les agriculteurs eux-mêmes qui vivent et/ou travaillent à proximité.



## **ATELIER 2 : Bénéficiaire d'informations fiables et transparentes pour mieux comprendre le métier d'agriculteur, les effets des produits utilisés et les alternatives possibles**

- 4. Création d'une cartographie de l'agriculture locale** avec une visibilité sur les :
  - Exploitants agricoles et/ou propriétaires
  - Types de cultures et de produits utilisés
  - Période d'épandages
  
- 5. Prévoir un affichage régulier des informations sur l'agriculture locale, sous forme d'un bulletin d'information visible en mairie** et/ou près des abris de bus expliquant l'activité, mois par mois.
  
- 6. Création d'un site internet** destiné à l'agriculture et à l'environnement :
  - Les pratiques agricoles et les produits utilisés
  - Les alternatives aux produits
  - Les dangers de certaines pratiques
  - Les pratiques qui respectent l'environnement
  - Les reconversions bio

Ce site serait un site citoyen (aide financière de l'agglomération) avec des **informations fiables**.
  
- 7. Modification et respect de la « Charte Riverains ».** Il faut se mettre d'accord sur son contenu et la faire vivre en fonction des informations fiables sur les produits utilisés et les alternatives quand il y a un danger pour les riverains.
  
- 8. Développer les mesures de l'air dans la région.** Diffuser les résultats et convaincre les politiques de faire remonter les revendications pour modifier les normes européennes.
  
- 9. Définir des espaces sensibles d'expérimentation.**
  
- 10. Étudier les zones de façon poussée avant de les définir.**



### ATELIER 3 : Pouvoir vivre dans un environnement sain et exercer le métier d'agriculteur sans risque pour soi et pour les autres

**11. Informer les habitants des périodes de traitement et des produits utilisés** pour qu'ils se protègent et faire connaître les méthodes de production des agriculteurs pour tendre le plus possible vers le BIO :

- **Tester un système d'information du citoyen** pour la prévenance d'un traitement comme l'application « **Agricivis** » qui pourrait être obligatoire à renseigner, dès le début des épandages, afin que les riverains puissent la consulter avant d'aller se promener.
- **Mise en place de capteurs naturels de qualité de l'environnement** : bassins de truites, ruches, daphnies.
- **Mesurer la qualité de l'environnement avec analyses** : contrôles réguliers de l'eau, de l'air et de la terre.
- **Étudier, former et informer les agriculteurs des cultures les plus adaptées aux territoires** en fonction des conditions climatiques à venir, pour favoriser la diminution des phytos.
- **Lancer le Plan Alimentaire Territorial auprès de tous les habitants** pour encourager l'achat de produits locaux et l'abandon de l'agriculture intensive.

**12. Concilier « agriculture et préservation de l'environnement »** en produisant, prioritairement, pour une consommation locale et en ralentissant l'agriculture intensive :

- **Élargir les zones de non-traitement et le périmètre de protection et de captage.**
- **Définir des zones interdites d'épandages** autour de toutes les habitations, même une maison isolée (distance = cf. les experts, 500m).
- **Dépistage systématique par l'ARS** en fonction des exploitations.
- **Imposer la plantation en abordant toutes les parcelles** (même le long des routes).
- **Encourager la plantation bio autour des zones habitées** et voies de circulation.
- **Augmenter les zones tampons** entre les constructions et les parcelles cultivées, à la charge des lotisseurs.
- **Faire évoluer les pratiques** : cultures alternées (bandes), haies... nouvelles techniques agronomiques plus respectueuses de l'environnement.
- **Développer des filières de production « à bas intrants »** pour les zones les plus sensibles (alimentation, énergie...).
- **Tester localement au plus vite les solutions de substitution aux produits phytosanitaires**, en accompagnant les agriculteurs sur les risques pris.



#### **ATELIER 4 : Accompagner le changement de pratiques agricoles en préservant le pouvoir d'achat de tous, avec l'objectif d'une sortie des pesticides**

**13. Créer et soutenir un circuit court : vente à proximité ou vente directe à la ferme** avec le soutien financier de l'agglomération afin de favoriser les structures d'achat locales.

**14. Aider financièrement les agriculteurs, par la CDA, à faire évoluer leurs pratiques par une politique de soutien du bio :**

- **La CDA pourrait donner des chèques** (100 à 500 euros) qui pourraient être utilisés pour favoriser les circuits de vente à proximité.
- **La CDA pourrait favoriser les exploitants par des exonérations fiscales** de taxe foncière sur le non-bâti ou, en tout cas, sur les surfaces en conversion bio.
- **Actions de la CDA auprès des distributeurs BIO** au niveau local (Biocoop, Rayon Vert, Léa Nature et autres).

**15. ACCOMPAGNEMENT FINANCIER :**

- **Incitation à développer de l'agrivoltaïsme** (solution consensuelle si elle est limitée. Un point de vigilance selon les agriculteurs car il faut contrôler que les exploitations qui ont installé ce type d'équipement ne deviennent pas uniquement des centrales de production). + Risque spéculatif sur les fonds et les terres.
- **Subventions publiques pour les agriculteurs bio et ceux qui sont sans pesticide.**
- **Mise en place d'une bande verte de 10 mètres autour des communes de l'agglomération, avec indemnisation des agriculteurs.** La solution pourrait faire consensus mais les agriculteurs émettent des réserves. Il faudrait cependant que le but soit aussi d'empêcher l'expansion des communes, que les riverains soient informés et acceptent les nuisances qui découlent de ces bandes vertes.

**16. Aider les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques, à se convertir de l'agriculture intensive vers le BIO (sans précision de *qui doit faire quoi*) :**

- **Aides locales, mesures agro-environnementales (MAE)** pour diminuer les pesticides.
- **Accompagner les agriculteurs dans l'investissement d'outils** permettant la réduction des risques (ouvrir un bonus local aux dispositifs existants).



- **Mise en place d'un système de « tutorat »** pour qu'un agriculteur qui s'installe puisse être guidé par un de ses collègues, pour aller vers l'agriculture bio ou raisonnée.
- **Contrôle médical des agriculteurs** : médecine du travail pour les agriculteurs, un contrôle médical régulier (5 ans) pour les agriculteurs.

#### 17. PRATIQUES ET TECHNIQUES AGRICOLES :

- **Privilégier les solutions BIO CONTROL** (proposées par les agriculteurs, solution un peu confuse pour les riverains). Consensus chez les agriculteurs.
- **Aide au reboisement et arrêt de la coupe des arbres** (routes communales) et **des haies** (solution discutée sans véritable consensus).
- **Réaliser un diagnostic assolement dans chaque Commune** (diagnostic territoire, entretien avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les riverains. Proposition agriculteur non discutée).
- **Réaliser une diversification assolement** (Proposition agriculteur non discutée).
- **Mise en place de formations agricoles** en accord avec les agriculteurs (proposition isolée) afin de veiller à former les exploitants à de nouvelles pratiques agricoles sans produits phytosanitaires et biologiques. Il faut créer des espaces (forum) pour qu'ils puissent échanger entre eux sur les nouvelles pratiques.
- **Aide à la mise en place d'Outils d'Aide à la Prise de décision** (proposition isolée qui n'a pas été discutée par manque de temps).

**18. Mise à disposition de terrains pour les riverains** (jardinage). Au niveau local, les exploitants pourraient offrir un bout de terrain aux riverains pour faire un petit jardin.

**19. Organiser des visites exploitants-riverains de sites expérimentaux.** Par exemple à Chizay (79) où on expérimente depuis plus de 20 ans une culture raisonnée sans produits sanitaires et biologiques.

**20. Faire tourner les cultures et reposer la terre.**